



EEE2018-CR envoi-Numérique & Mondialisation- Regards croisés du Mercredi
29/0/18- 9 à 10h

Le numérique, facteur de mondialisation et vice-versa.

Quels bouleversements en termes de business-model, formes d'organisation, d'emplois et de fiscalité ?

Intervenants: Pierre-Jean Benghozi (Professeur à l'Ecole Polytechnique et Membre de l'ARCEP) et Christian Nibourel (PDG d'Accenture France)

Introduction à la Conférence

Les mouvements de mondialisation et de numérique s'accélèrent du fait qu'ils se nourrissent l'un l'autre: la mondialisation des processus de production permet la production des biens et services du numérique, qui en retour facilitent la mondialisation.

Quelles sont les répercussions de ces liens étroits sur les formes d'organisation des entreprises et la fiscalité?

Question de vocabulaire: l'innovation disruptive se manifeste par un accès simple et massif à des biens et services auparavant peu accessibles et coûteux; elle remet en cause non pas les tendances monopolistiques du capitalisme mais les positionnements monopolistiques des acteurs économiques.

Caractéristiques d'une économie disruptive¹ facilitée par le numérique

Production	Organisation	Produit
Dématérialisation Servicisation Multinationalisation	Plateforme numérique: Centralité des systèmes informatiques (connectivité) Glocalisation: Complémentarité des différentes échelles de production; Economie de coût fixe élevé avec coût marginal quasi-nul; Externalité de réseau: le plus rapide à les internaliser est le plus gros; Rendements croissants d'adoption: "une technologie n'est	Economie de la fonctionnalité (économie d'usage); Economie de variété; Produit dédié; Produit au "juste

¹ Une économie disruptive redéfinit les fonctionnements économiques en cours: dynamiques industrielles, contours des marchés, autonomie des individus, collectifs de travail, frontières étatiques, sources de création de valeur. Pour PJ Benghozi, le numérique est une économie disruptive, parce qu'il permet de "passer d'une économie de la rareté à une économie de l'abondance".

	pas choisie parce qu'elle est la meilleure, mais elle devient la meilleure parce qu'elle est choisie."	prix"..
--	--	---------

Régulation par la puissance publique de l'économie numérique²

Pourquoi?	Pour quels objectifs?	Par quels moyens?	Difficultés
Dissymétrie entre le rythme d'évolution du Numérique et du Pacte social	<ul style="list-style-type: none"> - Garantie d'un contexte d'équité, organisé par les pouvoirs publics (level playing field) pour les entreprises en compétition les unes avec les autres; - Instauration de la confiance dans la protection des données personnelles et industrielles. 	Régulation ex-ante des architectures de connectivité; Régulation ex-post pro-concurrentielle.	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte technologique changeant très rapidement → adaptation permanente des firmes optimisatrices ; - Confrontation à de nouveaux objets (Internet of Things) et nouveaux contextes (Intelligence artificielle, blockchain,...) - Gouvernance à l'échelle mondiale

Bibliographie

Plates-formes et économie numérique, *Ecoflash* n°323, 2014 déc.

PJ Benghozi, l'économie numérique: une économie disruptive, *Cahiers Français* n° 392

PJ Benghozi & Ph Chantepie, Jeux vidéo, quelle industrie culturelle pour le 21^e siècle? Rapport pour Ministère de la Culture, 2018

Assises de l'entrepreneuriat (dont un des 9 thèmes est "Inventer l'entreprise du futur": <https://www.economie.gouv.fr/fleur-pellerin-a-recueilli-44-propositions-definitives-des-groupes-travail-des-assises-entrepreneuriat>

Accenture: Vidéos (en anglais- 3 min.) du PDG sur "How to manage disruption?":

https://www.youtube.com/watch?v=YqnP_iYsL1U&list=PLGxLN39A7FXIyymND1cYdvCG-QbQi1A5s&index=3

² Intervention de l'Etat pour légiférer sur le rassemblement, traitement et utilisation des méta-données.